



*Nous sommes tous
des gens de montagne*

www.montagnes2002.org

Politiques et lois

LES POLITIQUES ET LOIS CONCERNANT LA MONTAGNE SONT VITALES POUR PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES MONTAGNEUX ET AIDER LEURS HABITANTS. LES MONTAGNES CONSTITUENT ENVIRON UN QUART DE LA SUPERFICIE ÉMERGÉE DE LA TERRE, MAIS RARES SONT LES PAYS QUI ONT ÉLABORÉ DES POLITIQUES SPÉCIFIQUES S'ADRESSANT AUX BESOINS DE CES RÉGIONS ET PEUPLES UNIQUES.

LES GOUVERNEMENTS APPLIQUENT SOUVENT DES POLITIQUES ET LOIS CRÉÉES POUR LES ZONES DE PLAINE QUI NE TIENNENT GUÈRE COMPTE DE LA FRAGILITÉ DES ENVIRONNEMENTS DE MONTAGNE, NI DES BESOINS, DES INTÉRÊTS ET DES PRIORITÉS DES HABITANTS DES MONTAGNES. POUR AIDER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ZONES DE MONTAGNE, IL EST NÉCESSAIRE DE METTRE AU POINT DES POLITIQUES ET DES LOIS AVEC LA PLEINE PARTICIPATION DES HABITANTS DE LA MONTAGNE, SUR LA BASE DE CONNAISSANCES ET D'ÉTUDES VALABLES.

POURQUOI IL EXISTE SI PEU DE POLITIQUES ET DE LOIS PORTANT SUR LA MONTAGNE

Il existe de multiples raisons pour lesquelles bien peu de politiques et de lois ont été créées en faveur des peuples de la montagne et de leurs écosystèmes. Un des motifs principaux est que les habitants des montagnes manquent souvent de poids au niveau politique. Autrement dit, ils ne sont pas urbains, beaucoup d'entre eux sont extrêmement pauvres et ils sont souvent trop peu nombreux pour créer la masse critique nécessaire pour attirer l'attention. Par ailleurs, les populations de montagne sont souvent dispersées sur de vastes superficies inaccessibles. Ils sont isolés non seulement des gens des plaines par les barrières physiques des terrains montagneux, mais également entre eux. Ajoutez à cela les différences linguistiques et l'accès limité aux transports et aux moyens de

communication, et on comprend pourquoi les habitants des montagnes ont du mal à organiser des réunions et à coordonner des actions collectives. En effet, les communautés de montagne, qui n'ont jamais fait partie du système politique établi, n'ont souvent aucune familiarité avec le type d'organisation formelle nécessaire pour faire pression au niveau politique et obtenir des changements. En dernière analyse, la responsabilité revient aux dirigeants politiques. Étant donné que les avantages dérivant d'une législation efficace ne se font pas sentir avant plusieurs années, les responsables politiques, dont la carrière dépend de l'approbation immédiate de l'électorat, ne considèrent pas les politiques et lois de montagne comme une priorité.

RECONNAÎTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ LOCAUX

Lorsque les ressources naturelles et l'environnement sont gérés par ceux qui dépendent le plus de leur conservation à long terme, ils ont davantage de chances d'être utilisés dans une optique durable. Dans les régions montagneuses du monde, toutefois, la plupart des habitants ne sont pas propriétaires de la terre dont ils dépendent pour vivre et n'ont aucun contrôle sur leur utilisation. Dans de nombreux cas, les ressources de la montagne relèvent de l'autorité d'un

état ou d'un gouvernement fédéral.

Les politiques et lois qui reconnaissent les droits de propriété locaux sont essentiels pour l'aménagement durable des montagnes. Les communautés de montagnes doivent être en mesure de prendre des décisions sur l'utilisation des ressources locales et de les mettre en pratique. En même temps, les politiques et lois devraient leur offrir des mesures d'encouragement pour gérer les ressources naturelles et l'environnement locaux.

Quelques chiffres

▲ En 1970, l'Afrique du Sud introduisait la Loi sur les bassins versants de montagne, qui en réglemente la conservation, l'utilisation, la gestion et le contrôle.

▲ Dans la République d'Ossétie du Nord-Alanie (Russie), une loi a été votée en faveur de tous les aspects du développement des montagnes et portant création d'une institution d'état habilitée à stipuler des politiques concernant les montagnes.

▲ En Ukraine, la loi sur la situation des établissements humains en montagne accorde des subventions aux projets de développement communautaire comme la construction de routes publiques, les systèmes d'adduction de gaz naturel et les services éducatifs et sanitaires.

▲ En 1971, l'Italie a introduit la loi sur la mise en valeur des hauts plateaux, qui met l'accent sur la protection des régions de montagne et soutient l'élaboration de politiques à l'échelon communautaire.

▲ En Autriche, la politique 'Bergbauernsonderprogramm' offre une indemnisation aux agriculteurs proportionnelle aux handicaps que constituent la topographie de montagne, le climat et la distance des marchés. Cette politique garantit que tous les agriculteurs aient des revenus corrects et a servi à préserver la petite agriculture dans les zones de montagne.

▲ Dans les Alpes bavaroises, les agriculteurs produisent des viandes et des fromages biologiques qui atteignent des prix supérieurs en vertu du Programme Hindelang sur la nature et la culture. Cette marque déposée veille à ce que les agriculteurs - qui risqueraient sinon de vendre leurs terres - poursuivent leur style de vie traditionnel.

▲ En France, une loi de sauvegarde et de mise en valeur des zones de montagne a créé un système d'étiquetage et de promotion des produits de montagne jugés de qualité supérieure. Ce label de "qualité" confère aux produits une valeur ajoutée et des avantages aux producteurs de montagne.

UN PROBLÈME QUI SE POSE EN MONTAGNE: L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Dans de nombreuses communautés de montagne, les hommes migrent vers les plaines en quête de travail. Dans d'autres communautés, ils quittent leurs terres pour combattre. Dans d'autres encore, les femmes ont coutume de s'occuper de la terre. Dans toutes ces situations, les femmes sont les principales gardiennes des ressources locales et des savoirs traditionnels.

Malheureusement, certaines sociétés de montagne ne reconnaissent pas le rôle important des femmes et ne leur permettent pas de prendre part aux décisions touchant à la gestion et à l'utilisation des ressources locales. Dans ces sociétés, rares sont les lois qui protègent les droits des femmes ou qui leur permettent d'être propriétaires de la terre et de participer à la planification et à la gestion des ressources. Les questions d'égalité entre les sexes devraient faire partie de toutes les politiques et lois qui devraient encourager notamment les apports des femmes et reconnaître leur rôle en tant que gardiennes des ressources et des savoirs locaux. Au Népal, par exemple, les règlements de foresterie communautaire reconnaissent que les femmes sont les principaux utilisateurs des ressources forestières et veillent donc à l'égalité des sexes dans les prises de décisions et le partage des avantages.

SOURCES

Center for International Environmental Law
www.ciel.org/

Environmental Law Institute
www.eli.org

Base de données législative de la FAO, FAOLEX
<http://www.fao.org/Legal/default.htm>

HierosGamos: World environmental law (par pays)
www.hg.org/environ.html

Forum de la montagne
www.mtnforum.org

Owen Lynch
Avocat général
The Center for International Environmental Law
Washington, DC (Etats-Unis)
Tél.: (+1) 202 785 8700
Mél.: olynch@ciel.org

Ali Mekouar
Juriste principal, Service droit et développement
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome (Italie)
Tél.: (+39) 06 570 55612
Mél.: ali.mekouar@fao.org

TRAVERSER LES FRONTIÈRES

Les chaînes de montagne constituent souvent des frontières naturelles entre les pays, mais les environnements montagneux ne vont pas changer ou cesser d'exister pour un pointillé sur une carte. Un des plus gros défis de l'aménagement durable des montagnes consiste à trouver des moyens de gérer les chaînes de montagne appartenant à plusieurs pays comme un tout. Des instruments juridiques "légers" - déclarations, résolutions et codes de conduite - peuvent avoir une influence bénéfique. Les 24 pays européens signataires de la Résolution de Strasbourg de 1990, par exemple, ont tous convenu de la priorité de sauvegarder les forêts de montagne d'Europe, et du développement durable des zones de montagne. Un autre exemple est le projet de Charte d'Asie centrale pour la mise en valeur durable des régions de montagne, couvrant les zones montagneuses du Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan, qui devrait être

adopté cette année à Bichkek. Dans certains cas, toutefois, il faut des instruments juridiques plus contraignants, qui prennent souvent la forme de traités ou de conventions. Dans la Convention de 1991 sur la protection des Alpes, par exemple, huit nations européennes de même que la Communauté européenne ont convenu de partager la responsabilité de la protection de l'avenir des Alpes. C'était la première fois qu'une zone de montagne faisait l'objet dans sa totalité d'une convention internationale concernant spécifiquement la montagne.

De nombreux fleuves qui prennent leur source dans les bassins versants de montagne traversent également des frontières. A mesure que les populations grossissent et que la demande d'eau augmente, la gestion de ces bassins versants nécessitera une coopération et des accords internationaux. Certains accords ont déjà été négociés et ont résisté au passage du temps. Citons en exemple le Traité du Nil de 1959 entre l'Égypte et le Soudan et le 'Indus Water Treaty' de 1960 entre l'Inde et le Pakistan.

LE PRIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES MONTAGNES

Comment évaluer le prix du développement durable dans les régions de montagne? Une solution pourrait être d'imposer des droits d'utilisation. Les ressources de montagne sont trop souvent sous-estimées ou bradées. Exactement comme le rôle joué par les habitants des montagnes dans la conservation des habitats de montagne est rarement reconnu comme un service méritant une forme quelconque d'indemnisation. Les gouvernements peuvent aider les communautés de montagne en affectant des valeurs en dollars aux ressources et en garantissant que cet argent circule dans l'économie locale.

Parmi les exemples de droits d'usage, citons le bail de terres pour les stations de ski à une valeur de marché équitable, les redevances pour la collecte du bois et la randonnée, les licences

accordées aux voyageurs et les droits d'entrée aux parcs de montagne, ce qui garantit des recettes au tourisme et contribue au développement des communautés locales, tout en offrant une incitation aux voyageurs pour former et embaucher des membres des communautés locales. Enfin, des cadres juridiques devraient également être mis en place comme moyen d'indemniser les communautés de montagne des services environnementaux fournis aux utilisateurs en aval. La plupart des grands fleuves de la planète prennent leur source en montagne. Il serait juste que les habitants des plaines qui dépendent de l'eau des montagnes pour boire, pour l'industrie et l'énergie hydroélectrique, rémunèrent les communautés montagnardes pour la protection et l'aménagement durable de leurs bassins versants.

ACTIONS LOCALES, IMPACT MONDIAL

L'expression "Pensez en grand, agissez à petite échelle" est particulièrement adaptée aux environnements de montagne. Souvent, les moyens d'existence des populations de montagne dépendent du développement à petite échelle et de la conservation rigoureuse des ressources. L'agriculture de montagne, par exemple, repose sur de nombreux types différents de cultures sur de petites parcelles de terre ayant des microclimats locaux uniques. Dans les montagnes du Népal, les agriculteurs cultivent jusqu'à 2 000 variétés différentes de riz, chacune étant adaptée à des altitudes et des conditions diverses. C'est pourquoi un seul système agricole ou une seule approche ne peuvent fonctionner dans toutes les zones de montagne. Pourtant, pendant de nombreuses années, des techniques de monoculture à grande échelle conçues pour les immenses exploitations des plaines ont été appliquées aux environnements de montagne. Et ce, souvent avec des résultats médiocres.

En aidant les agriculteurs de montagne qui cultivent une grande variété de cultures, les politiques gouvernementales peuvent aider également à protéger la biodiversité et à garantir la sécurité alimentaire des communautés des montagnes - et des plaines - dans le monde entier. Les techniques d'agriculture traditionnelles, consistant par exemple à semer plusieurs variétés d'une même culture et permettant aux variétés sauvages de se mélanger, encourageront l'apparition de nouvelles caractéristiques tout en renforçant la diversité génétique et la résistance d'une espèce. Les réserves génétiques de biodiversité en montagne deviendront de plus en plus importantes à mesure que les cultures vivrières de monoculture, desquelles dépendent tant d'habitants de la planète pour vivre, deviendront de plus en plus vulnérables aux ravageurs et aux maladies qui ne cessent de se renouveler.

CONTACT

Unité de coordination de l'Année internationale de la montagne
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie

Tél.: (+39) 06 57055737

Site Web officiel pour l'Année internationale de la montagne: www.montagnes2002.org
Site Web de la FAO: www.fao.org

